



**HAL**  
open science

# L'histoire comparée des émigrations politiques en France et en Argentine : un nouveau chantier de recherche

Pilar González Bernaldo

► **To cite this version:**

Pilar González Bernaldo. L'histoire comparée des émigrations politiques en France et en Argentine : un nouveau chantier de recherche. Emigration politique en France et en Argentine une perspective comparative. France-Argentine. Italiens et Espagnols en Argentine et en France, XIXe-XXe siècles, pp.11-42, 2001. hal-03111718

**HAL Id: hal-03111718**

**<https://hal.science/hal-03111718>**

Submitted on 15 Jan 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

González Bernaldo, Pilar « L'histoire comparée des émigrations politiques en France et en Argentine : un nouveau chantier de recherche » dans Devoto, Fernando, Gonzalez Bernaldo, Pilar, *Emigration politique en France et en Argentine, une perspective comparative*, Paris, L'Harmattan, 2001, pp. 11-42

## **« L'histoire comparée des émigrations politiques en France et en Argentine : un nouveau chantier de recherche »**

*Pilar González Bernaldo\**

Cette compilation de quelques-uns des travaux présentés lors d'un colloque international portant sur « L'Émigration politique en France et en Argentine » a pour objectif premier d'offrir à la discussion les avancées d'un programme de coopération scientifique sur l'histoire comparée des migrations en France et en Argentine<sup>1</sup>. Précisons que ces textes ne sont pas les résultats d'une équipe qui travaille sur un chantier commun, mais bien plutôt de travaux qui se situent en amont. Autrement dit, ce sont les discussions de ces textes qui devraient nous amener à confronter nos expériences individuelles afin d'homogénéiser nos stratégies de recherches et nos catégories analytiques pour pouvoir produire par la suite des travaux dont les résultats seront objets de comparaison. Il n'est donc pas question ici de fabriquer a posteriori l'unité de ces travaux mais de partir de leur diversité pour chercher les points de rencontre possibles, aussi bien méthodologiques que ceux de problématiques communes soulevées par ces différents textes.

Parmi les multiples aspects qui font l'histoire des migrations internationales, nous avons privilégié ici l'une de ses modalités, la migration forcée. Une double démarche comparative, l'une implicite, l'autre explicite, sous-tend cette initiative. Tout d'abord par l'introduction de la problématique des « exils » dans un programme d'histoire migratoire, nous avons voulu tenter de placer l'analyse des « exils » dans le cadre plus vaste des mouvements migratoires. Cela suppose que l'on compare ces deux modalités de migrations pour faire ressortir les différences et points communs. Pour ce faire, il faut au préalable que l'on cherche un cadre conceptuel et méthodologique commun. Plusieurs des travaux ci-contre vont dans ce sens. D'autre part l'initiative se présente explicitement comme un projet d'histoire comparée, cherchant à étudier comparativement deux groupes d'une même origine nationale dans deux pays d'accueil.

Il n'est pas nécessaire de vanter une fois encore les atouts de l'histoire comparée. Travaux et réflexions méthodologiques abondent en ce sens<sup>2</sup>. Le premier problème qui se pose est celui de délimiter les niveaux spatiaux, temporels et sociaux de comparaison plausible et d'évaluer les avantages que cela peut comporter pour rendre plus intelligibles les différentes expériences qu'il s'agit de comparer. Les deux groupes retenus ici, Espagnols et Italiens, partagent certains éléments communs qui rendent la comparaison possible et pertinente : en premier lieu une provenance macro-régionale homogène : la Méditerranée occidentale latine et catholique. La distance sociale et culturelle avec la population native est, de ce fait, moins significative si l'on prend comme critère d'analyse des

---

\* Université Paris 7. Je remercie Angel Duarte et Fernando Devoto pour la lecture du texte et pour ses observations.

<sup>1</sup> La première question traitée dans le cadre de ce programme d'histoire comparée a été celle des politiques publiques dans les deux pays. Cf. « Les politiques publiques face au problème migratoire », in *Exils et Migrations ibériques*, n° 7, 1999

<sup>2</sup> Voir les réflexions pionnières de Marc Bloch dans « Pour une histoire comparée des sociétés européennes » (1925) *Mélanges historiques*, Paris, EHESS, 1983. Cf. également l'incitation à développer l'histoire comparée dans les études migratoires dans Nancy GREEN, « L'histoire comparative et le champ des études migratoires », *Annales ESC*, 1990, n° 6, pp. 1335-1350.

variables comme la religion ou la distance linguistique. Il s'agit, par ailleurs, de groupes provenant de pays qui ont une large tradition migratoire qui remonte, pour les Espagnols en Argentine, à l'époque coloniale. Ses émigrants viennent de sociétés d'industrialisation tardive où le processus de construction d'un État libéral a traversé des périodes de fortes turbulences politiques qui introduit l'émigration politique comme une autre composante, plus au moins importante selon les périodes, du mouvement migratoire. Nous avons choisi un cadre temporel large (1780-1960), à partir duquel nous cherchons à fixer des séquences comparables à l'intérieur desquelles on pourrait trouver des étapes où l'on constate certaines synchronies plutôt que des tranches chronologiques identiques.

Quant au choix de la France et de l'Argentine pour comparer les expériences de ces deux collectifs, il semble à première vue moins évident. Par l'absence de tradition de ce type tout d'abord. Les raisons sont de plusieurs ordres. L'histoire de l'Argentine, nation d'origine hispanique, au long passé colonial, et dont la création de l'État-nation est en partie le produit d'une guerre d'indépendance, semble bien différente de l'histoire de cette « vieille nation », la France. Quant au régime politique, l'Argentine connaît un processus plus continu, car dans ce pays l'indépendance proclamée en 1816 se conjugue avec l'instauration du régime républicain, alors que la France, dont la tradition républicaine remonte à la Révolution française, connaît au XIX<sup>ème</sup> siècle d'importants moments d'inflexion entre la période révolutionnaire et l'instauration de la III<sup>ème</sup> République. Les histoires internationales de ces deux pays se sont rarement rencontrées et lorsqu'elles le firent, ce fut de manière épisodique, comme par exemple lors du blocus du port de Buenos Aires par la flotte française en 1838 et en 1845-48<sup>3</sup>. L'étonnant épisode du Français Antoine-Orélie de Tounens, autoproclamé « Roi de Patagonie », en 1860 donne lieu également à quelques échanges diplomatiques plus soutenus, mais il n'a pas produit de développement d'études historiques sur l'Argentine, à la différence du Mexique<sup>4</sup>. Quant à l'émigration des Français en Argentine, elle n'a pas encore soulevé l'intérêt des chercheurs en France, bien que la collectivité française représente au XIX<sup>ème</sup> siècle la troisième communauté migratoire en Argentine<sup>5</sup>. Les quelques travaux existant sur les relations entre la France et l'Amérique latine en générale, portent essentiellement sur le rayonnement de la France dans cette région<sup>6</sup>. Il est possible que cette absence s'explique moins par la pertinence de la comparaison que par le poids de la configuration particulière des études historiques qui nous mène à morceler le monde en aires culturelles, opération pour laquelle bien souvent sont introduites subrepticement des divisions contemporaines du monde selon des critères politiques, économiques ou géopolitiques qui mènent à établir des frontières étanches entre l'Europe et ce qu'on appelle le « Tiers Monde »<sup>7</sup>.

---

<sup>3</sup> Carlos PEREYRA, *Rosas y Thiers. La diplomacia europea en el Río de la Plata (1838-1850)*, Madrid, Ed. América, 1919 ; Theogène PAGE, « Affaires de Buenos Aires/Expédition de la France contre la République Argentine », *Revue des Deux Mondes*, vol. XXV, Paris, février 1841, pp. 301-370.

<sup>4</sup> Cf. Orllie-Antoine Ier, *Son avènement au trône et sa captivité au Chili, relation écrite par lui-même*, Paris, Lib. De Thévenin, 1863.

<sup>5</sup> Cf. Hernán OTERO, *L'émigration française. Une analyse des facteurs d'expulsion de la population durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de DEA, IHEAL, 1987 ; « La inmigración francesa en Tandil. Un aporte metodológico para el estudio de las migraciones en demografía histórica », *Desarrollo Económico*, Vol. 32, n° 125, 1992, pp. 79-106 ; « Redes sociales primarias, movilidad espacial e inserción social de los inmigrantes en la Argentina. Los franceses en Tandil, 1850-1914 », *Estudios Migratorios Latinoamericanos*, Vol. 9, n° 28, 1994.

<sup>6</sup> Cf. sur la politique culturelle de la France voir Denis ROLLAND, « L'instrumentalisation différentielle des cultures étrangères : le Brésil, l'Argentine et la culture française pendant la seconde guerre mondiale », in *Le Brésil et le monde : pour une histoire des relations internationales des puissances émergentes*, Paris, L'Harmattan, 1998 ; *Mémoire et imaginaire de la France en Amérique latine : la commémoration du 14 juillet 1939-1945*, Paris, L'Harmattan, 2000 ; Denis ROLLAND, *La crise du modèle français. Marianne et l'Amérique latine*, Rennes, P.U.R-IUF, 2001 ; Annick LEMPERIERE ; Georges LOMNE ; Frédéric MARTINEZ ; Denis ROLLAND, (coord.), *L'Amérique latine et les modèles européens*, Paris, L'Harmattan, 1998.

<sup>7</sup> Ainsi, nous voyons se multiplier aujourd'hui les ouvrages destinés à étudier de manière comparative les politiques publiques des différents États membres de la communauté européenne, dans le but d'arriver à une future harmonisation. Voir par exemple Patrick WEIL ; Randall HANSEN (dir), *Nationalité et citoyenneté en Europe*, Paris, La Découverte, 1999 ; L. JEANNIN ; M. MENEGHINI ; C. PAUTI ; R. POUPET, *Le droit d'asile en Europe. Étude comparée*, Paris, L'Harmattan, Logiques Juridiques, 1999.

Il ne s'agit pas, bien entendu, de prétendre que nous avons affaire à deux sociétés « comparables », au sens « d'analogues », mais elles ont des histoires commensurables par la présence dans un cas comme dans l'autre des flux migratoires contemporains, plus ou moins importants selon les périodes, dans des États-nations qui se réfèrent à un modèle républicain d'intégration. Or, une bonne partie des travaux qui ont introduit la perspective comparative afin de confronter les expériences divergentes d'immigration dans deux contextes différents ont choisi l'Argentine et les États-Unis<sup>8</sup>. La comparaison paraissait s'imposer pour divers motifs, en particulier pour les Italiens, car ces deux pays ont été la principale destination des immigrants de cette nationalité. Il s'agit par ailleurs de sociétés d'immigration et de frontière, selon le schéma classique de Frédéric Turner. Mais tout cela laisse de côté d'autres différences importantes, qui renvoient au rôle de l'État, au modèle d'assimilation, ainsi qu'aux distances culturelles entre les immigrants et la société d'accueil. Sur ce point nous trouvons beaucoup plus de proximités entre la France et l'Argentine, qu'entre ces deux pays et les États-Unis<sup>9</sup>. La comparaison entre la France et l'Argentine permettra ainsi d'élargir le champ de réflexion des problèmes migratoires puisque, comme l'avait déjà signalé F. Thistlethwaite en 1960, ceux-ci sont analysés à partir de généralisations qui proviennent majoritairement du cas nord-américain, réduisant ainsi la complexité du phénomène à une de ces configurations<sup>10</sup>. À partir de l'analyse comparée de l'expérience de ces collectifs dans les deux sociétés d'accueil, il sera possible peut-être de trouver des constantes à partir desquelles enrichir ce modèle interprétatif. Mais même en restant plus modeste, elle aidera à penser les différences, comme à dépasser les supposées singularités, pour mieux comprendre les spécificités dans chaque cas, ce qui suppose qu'on dégager les variables pertinentes, comme l'avait déjà indiqué Marc Bloch.

Des ressemblances donc, mais également des différences. Pour commencer la situation géographique de l'un et de l'autre pays n'est pas un élément anodin lorsqu'il s'agit d'étudier les politiques publiques face aux migrations des Espagnols et des Italiens ou lorsque l'on s'intéresse aux projets et aux expériences des émigrants. Dans la perspective qui est la nôtre il faut signaler, outre la question de la proximité géographique ou de l'éloignement des pays d'émigration ici abordés – problème sur lequel nous aurons à revenir – les différences dans la chronologie des flux migratoires, leur nombre et leur impact dans la société de réception, leur composition régionale et sociale, ainsi que les caractéristiques des sociétés d'accueil du point de vue démographique.

Les communications publiées ici ouvrent donc un nouveau chantier de recherche, celui de l'histoire comparée des émigrations politiques, problème qui a été jusqu'à nos jours délaissé par l'histoire comparée des migrations<sup>11</sup>. De ces textes nous pouvons dégager certaines variables qu'on pourrait

---

<sup>8</sup> S. BAILY, "The adjustment of Italian Immigration in Buenos Aires and New York: 1880-1914" *American Historical Review*, v.88, n° 2, 1983, pp.281-305; W. DOUGLASS, « Basque Immigrants : contrasting Patterns of Adaptation in Argentina and the American West », in HINSHAW, R (ed), *Currents in Anthropology. Essays in Honor of Sol*, La Haya-Paris, Tax, 1979, pp. 287-303 ; DOUGLASS, W, BILBAO, J, *Amerikanuak. Basques in the New World*, Reno, Nevada, 1975; Herbert KLEIN, « La integración de italianos en la Argentina y los Estados Unidos. Un análisis comparativo », *Desarrollo Económico*, Vol. 21, n° 81, abril-junio 1981, pp. 3-27.

<sup>9</sup> Pourtant la pertinence des comparaisons entre la France et les États-Unis qui partagent sur ce point des éléments communs avec l'Argentine, semble jouir d'un certain consensus, bien que les études de ce type soient encore peu nombreuses. Cf. Dominique SCHNAPPER, « Centralisme et fédéralisme culturels : les émigrés italiens en France et aux États-Unis », *Annales E.S.C* , 1974, n° 5 ; D. Horowitz ; Gérard NOIRIEL, (dir), *Immigrants in Two Democracies : French and American Experience*, New York, New York University Press, 1992 ; Nancy GREEN, *Du Sentier à la 7<sup>e</sup> avenue. La confection et les immigrés. Paris-New York 1880-1980*, Paris, Ed du Seuil, 1998.

<sup>10</sup> F. THISTLETHWAITE, « Migration from Europe Overseas in the Nineteenth and Twentieth Centuries », in *IX Congrès International des Sciences Historiques. Rapports*, Stockholm, Almqvist&Wiksell, 1960, V, pp. 32-60.

<sup>11</sup> Si la perspective comparée a déjà fait l'objet de rencontres scientifiques, notamment la comparaison entre Espagnols et Italiens en France, le choix de comparer ces deux collectivités dans deux pays d'accueil présente un intérêt supplémentaire, car il permet de mettre en perspective des conclusions tirées à partir des expériences dans un seul pays d'accueil. Cf. Pierre MILZA ; Denis PESCHANSKI, (dir), *Exils et Migrations. Italiens et Espagnols en France 1938-1946*, Paris, L'Harmattan, 1994. Dans une perspective macro-historique il faut

analyser comparativement. Avant de s'y engager il reste à préciser le choix du titre de l'ouvrage : « l'émigration politique », notion autour de laquelle nous avons centré notre rencontre.

Ce choix pour une notion aussi large que floue est, bien entendu, délibéré. Émigration politique, afin de placer au centre du débat le problème du poids du politique dans un projet migratoire, plutôt qu'émigration tout court, trop associée au mouvement de main d'œuvre à la recherche de marchés du travail plus attractifs. À la question de savoir en quoi la notion d'émigration politique rendrait plus intelligible le phénomène des migrations qui sont étroitement liés aux événements politiques, plusieurs chercheurs ont déjà tenté de répondre<sup>12</sup>. Il ne s'agit pas, bien entendu, d'effacer les différences, trop évidentes, si l'on compare le parcours d'un Claudio Sánchez-Albornoz, éminent historien et Président du Conseil de Ministres de la République en exil, avec celui d'un jeune immigrant galicien arrivé à Buenos Aires pour travailler dans un petit commerce d'un parent ou de Prieto Nenni avec celui d'un Italien venu rejoindre la famille pour s'installer comme maçon à Nogent. Mais les distinctions se font plus difficiles dans les zones d'ombre, les ouvriers communistes italiens, émigrés en même temps pour trouver du travail et pour combattre le régime depuis la France, les nombreux Espagnols entraînés par la *retirada*, la retraite que produit la chute de la Catalogne. Dans ce dernier cas, l'appartenance à la coalition républicaine était pour certains le produit d'un engagement personnel, pour d'autres celui d'une inévitable fatalité liée à la guerre, et pour beaucoup les deux choses à la fois. La guerre civile, et toute guerre, entraîne un plus grand degré d'engagement que celui qu'un militant est disposé à assumer en temps normal. Autrement dit, lorsqu'on cesse de porter l'attention sur les élites, qui ont attiré l'attention des chercheurs à cause de l'existence de sources, et que l'on s'attache à l'expérience des émigrés anonymes, les frontières étanches s'éclipsent. Cela dit, un regard attentif sur les trajectoires individuelles de ces élites montre également à quel point les choses sont complexes, comme le suggère Angel Duarte. Et comment ne pas renvoyer également au beau texte de Nicolás Sánchez-Albornoz qui nous parle ici à deux voix, celle du spécialiste de l'histoire migratoire, et celle de l'individu qui a vécu l'expérience de l'exil ? Des exils car, « exils, j'insiste, une seule personne peut en accumuler plus d'un. Il peut aussi être exilé et émigrant en même temps »<sup>13</sup>. Cette dernière perspective permettrait de se glisser plus aisément dans les plis de l'histoire de l'émigration politique.

Les auteurs qui ont participé à cet ouvrage ne sont pas unanimes sur cet aspect. Alors que Geneviève Dreyfus-Armand met l'accent sur les jonctions entre exilés et immigrants économiques, Dora Schwartzstein insiste sur des différences entre ces deux types de migrations. Loin de nous entraîner dans une querelle d'écoles ou de nous obliger à choisir entre l'une et l'autre thèse, les divergences des chercheurs nous parlent d'une des différences qui se dégagent par exemple de l'analyse comparée des exils républicains espagnols en France et en Argentine. Nous y reviendrons. Cela témoigne en tous cas de la nécessité de considérer d'autres variables que les seules motivations de l'émigration.

Sur ce dernier point les textes nous parlent de réalités beaucoup plus composites que ce à quoi l'on pouvait s'attendre. Certes, la relation entre événements politiques et départ est évidente dans les deux cas. Mais l'idée d'un départ forcé et d'un retour impossible ne semble pas couvrir la totalité des expériences. Les travaux nous montrent qu'il est indispensable d'établir une chronologie plus fine pour un problème qui varie avec le temps. Le pouvoir répressif de l'État n'a pas le même impact sur la vie quotidienne des individus dans l'Espagne de la fin du XIXe siècle que pendant le franquisme, bien que les exilés de la Première République espagnole partagent avec ceux de la Deuxième République un même sentiment d'expatriation dû au régime politique, cause de leur départ. Il en va de même pour

---

signaler également l'ouvrage de D. MARRUS, *Les exclus : les réfugiés européens au Xxe siècle*, Paris, Calmann Levy, 1986 (Oxford, 1985).

<sup>12</sup> Il faut citer parmi les initiatives entreprises dans ce sens A. Bechelloni ; M. Dreyfus ; P. Milza, *L'intégration italienne en France. Un siècle de présence italienne dans trois régions françaises (1880-1981)*, Paris, Ed. Complexe, 1995 ; *L'émigration politique en Europe aux XIXe et XXe siècles*, Rome, École française de Rome, Collection de l'école française de Rome-146, 1991 ; Pierre MILZA ; Denis PESCHANSKI, *Exils et migration...*, *op.cit.* Récemment un colloque international sur « La place de l'asile politique dans l'immigration » a été organisé par Migranter-Grisa-IDUP, à Poitiers le 4 et 5 février 2000.

<sup>13</sup> Nicolás SÁNCHEZ-ALBORNOZ, « Migrations. Exils. Une réflexion personnelle », *ci-infra*.

les différences qu'il convient d'établir, comme le montre Gérard Noiriel quant aux exilés, entre la France de la Monarchie de Juillet et celle de la IIIème République<sup>14</sup>. Outre ces variations dans le temps, il importe également de signaler qu'entre les événements politiques et l'émigration, il peut parfois exister un certain espace où se glissent d'autres considérations qui renvoient à des projets individuels ou familiaux. Bien évidemment cela correspond moins à l'expérience des intellectuels, des cadres politiques ou syndicaux ou de militants actifs de l'opposition aux régimes en place, mieux repérés par le pouvoir et dont l'émigration peut, sur certains points, comme le signale N. Sánchez-Albornoz, être comparée à une autre émigration forcée, celle des esclaves. Émigrants malgré eux sont également ceux dont le départ n'est pas directement associé à une militance politique, mais plutôt à leurs origines ethniques ou religieuses, comme ce fut le cas des juifs italiens émigrés en Argentine, étudiés par Ricardo Pasolini. Mais la relation entre émigration et événements politiques nous parle parfois de l'existence d'une certaine marge où d'autres motivations peuvent s'associer à des considérations d'ordre politique, comme c'est le cas de Daniel Infante évoqué par Angel Duarte. Militant républicain au temps de la restauration canoviste, il participe à la conspiration républicaine de 1886 et doit, selon ses biographes, choisir entre la prison ou l'émigration. Duarte montre cependant que si le régime pousse Infante à l'émigration, que l'on peut qualifier sans difficulté de « politique », dans son choix, les considérations politiques sont inextricablement mêlées à celles d'ordre personnel, comme celle d'une perspective de carrière entravée par ses engagements politiques<sup>15</sup>. Nous pouvons trouver les mêmes observations chez G. Dreyfus-Armand concernant les anarchistes espagnols émigrés en France au début du XXème siècle, qui « ne dissociaient pas dans les causes de leur départ pauvreté et opposition au régime politique de leur pays »<sup>16</sup>. Cette observation, sur laquelle se fonde la suspicion à l'égard des demandeurs d'asile aujourd'hui, cherche bien évidemment moins à alimenter ce type d'argumentaire, qu'à signaler la complexité du phénomène comme l'étendue des effets d'un régime politique sur les droits des individus, entendus dans un sens large, non seulement droit à la vie, mais également droit à la liberté de parole ainsi qu'à la dignité. Certes, dans le cas d'Infante, nous sommes devant un État qui n'a pas encore huilé sa machine répressive comme sauront le faire les régimes fascistes du XX e siècle. Mais au cas déjà cité des motivations complexes qui ont mené cette masse d'Espagnols vers la *retirada*, nous pouvons ajouter l'exemple des départs des militants italiens antifascistes<sup>17</sup>. Même dans le cas des migrations forcées, comme celles des juifs italiens Rodolfo Mondolfo ou Renato Treves, émigrés en Argentine, il existe encore le choix, certes limité, d'une deuxième expatriation où considérations professionnelles et politiques peuvent se rejoindre.

Quant aux retours impossibles, les études des parcours nous montrent également une réalité plus composite. Retours oui, mais au prix de la liberté et de la vie même. Antonio Bechelloni trace ici le parcours de Paolo Davoli qui double son exil d'une existence paisible dans la banlieue parisienne et qui, bien qu'il présente tous les signes d'une intégration réussie dans le pays d'accueil, va répondre à l'appel du parti communiste et rentre en Italie en 1941 où il sera fusillé en février 1945. Pour le cas espagnol, N. Sánchez-Albornoz nous donne son propre exemple d'un retour en Espagne à l'arrivée des Allemands en France au prix, à moyen terme, de sa liberté. Cependant pour les Espagnols les retours seront possibles dans tous les cas de figure analysés par Rose Duroux du fait de la durée de l'exil et de la situation particulière du régime franquiste à la fin des années 50 : demi-retours, larges détours, émigrations circulaires, allers et retours, voire retour des cendres<sup>18</sup>.

Le deuxième élément souvent évoqué pour distinguer l'exil de l'immigration économique tient à la durée de l'expérience migratoire : les exilés sont considérés schématiquement comme une émigration temporaire alors que l'on attribue aux immigrés le projet d'une installation plus durable dans le pays d'accueil. Cette différence a son sens si l'on part des représentations que se font les émigrants

---

<sup>14</sup> Gérard NOIRIEL, *ci-infra*.

<sup>15</sup> « La patrie loin de chez-soi » *ci-infra*.

<sup>16</sup> Cf. Geneviève DREYFUS-ARMAND, *L'exil des républicains espagnols en France. De la Guerre civile à la mort de Franco*, Paris, Albin Michel, 1999, p. 26.

<sup>17</sup> Voir Pierre MILZA, *Voyage en Ritalie*, Paris, Payot, 1995.

<sup>18</sup> Rose DUROUX, « Revenir d'exil. Tentations des intellectuels républicains espagnols après la Seconde Guerre mondiale » *ci-infra*.

politiques de leur expatriation, bien qu'elle passe sous silence l'existence des migrations économiques temporaires, plus importantes en France en raison de la proximité géographique avec les pays d'origine, mais qui est également significative dans le cas argentin. Cette image que l'on trouve dans le discours même de ceux qui s'auto-définissent comme étant des « exilés » a pu jouer un rôle considérable dans la perception qu'ont d'eux les gouvernements des pays d'accueil ainsi que l'opinion publique. Mais les études des parcours migratoires nous montrent que la réalité est bien plus complexe. C'est le cas des Espagnols que la durée du régime franquiste, comme le souligne Geneviève Dreyfus-Armand, amène à considérer un séjour, au départ évalué comme provisoire, comme permanent. C'est également le cas des Italiens en France dans les années 20 où Antonio Bechelloni constate un phénomène inverse : exil prolongé et migration « circulaire ». Il demeure néanmoins un problème qu'il conviendrait d'analyser de plus près. Si la longévité des régimes politiques responsables de l'émigration est pour beaucoup dans la transformation des représentations initiales d'une émigration provisoire et de l'ancrage des émigrés dans les sociétés d'accueil, ces représentations constituent un élément différentiel de l'expérience migratoire de ces groupes. Peut-on le mesurer, pour chaque période traitée, par des indicateurs comme la mobilité sociale, l'endogamie matrimoniale, la ségrégation urbaine ? La mobilité résidentielle, voire le nomadisme a-t-il été véritablement plus important chez les émigrés politiques que chez les autres migrants ? Quelles ont été les effets de ce fort attachement à la société d'origine dans l'expérience migratoire ? Voici des questions qui montrent l'importance d'un échange réel entre spécialistes des exils politiques et ceux de l'histoire des migrations.

L'engagement politique constitue un autre critère pour distinguer les exilés des « simples » immigrants. La condition de bannis d'un régime expliquerait cette différence. Expulsés contre leur gré de leur patrie, les exilés verraient dans le militantisme politique au sein des pays d'accueil la principale voie de retour et, plus profondément, une raison de vivre. Mais ici encore les interventions mettent l'accent sur les zones d'ombre. Elles évoquent les parcours de ceux qui vont plus ou moins rapidement abandonner le militantisme, poussés par la nécessité de s'assurer des moyens de subsistance et /ou par le désir d'effacer une expérience douloureuse à travers la construction d'un autre projet, plus personnel, de réussite par l'intégration dans le pays d'accueil. Elles signalent aussi l'autre cas de figure, celui des émigrations dont les événements politiques avaient peu ou prou pesé dans le choix, mais qui vont se politiser dans le pays de réception, faisant ainsi une relecture de leur propre expérience migratoire. Un exil survenu dans l'Argentine de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, dont nous parlent Angel Duarte ou Xosé M. Núñez Seixas pour le cas des Espagnols, mais qui correspond également à l'engagement des ouvriers et travailleurs italiens en France dans le mouvement antifasciste, par la voie du syndicalisme ou par l'adhésion à des partis politiques de gauche, comme le laissent entendre Bruno Groppo ou Antonio Bechelloni. Si cela ne change pas les causes distinctes qui sont intervenues dans le projet migratoire de ces nouveaux militants, leurs engagements postérieurs pouvaient faire d'eux de nouveaux bannis du régime. Autrement dit, ils partagent alors avec les exilés la condition de ne plus pouvoir compter avec la protection de l'État d'origine.

Les liens particuliers qu'entretient ce type de migrations avec les événements politiques ont amené les chercheurs à distinguer la nature des facteurs « *push* » et leurs répercussions sur le type de flux. L'émigration politique étant directement associée à un régime politique particulier, elle aurait lieu par vagues plus circonscrites dans le temps, et directement liées aux aléas de la politique. Or, ici encore, un regard attentif montre que cette distinction n'est pas toujours facile à établir nettement. Elle ne tient pas compte des parcours individuels qui sont faits d'émigrations successives, comme dans le cas de N. Sánchez-Albornoz, vers la France, ensuite l'Argentine et enfin les États-Unis. Mais même si nous étudions la question à partir des flux, on note des différences entre l'exode massif des Espagnols en France en 1939 et l'émigration républicaine espagnole en Argentine qui s'est étalée dans le temps, et qui fit que la communauté d'exilés espagnols en Argentine était plus importante à la fin des années 50 qu'au début des années 40<sup>19</sup>. La question est ici de savoir s'il existe d'autres variables qui expliquent ces différences malgré l'existence d'un même facteur d'expulsion. Dora Schwarzstein évoque par

---

<sup>19</sup> Cf. Dora SCHWARZSTEIN, *ci-infra*; Geneviève DREYFUS-ARMAND, *ci-infra*; *L'exil des républicains espagnols...cit.*

exemple l'incidence des politiques publiques qui, dans le cas argentin, fait que l'émigration s'étale dans le temps. Par ailleurs nous pouvons observer, comme l'a fait Émile Temime, que les migrations économiques se font également par vagues<sup>20</sup>. Il serait utile ici de comparer les mécanismes de la circulation des informations concernant les possibilités concrètes qu'offre le marché du travail du pays d'accueil dans les deux cas<sup>21</sup>.

Enfin, il faut évoquer les différences sociales qui sont souvent signalées pour distinguer les exils des migrations. Pour ce faire, nous l'avons déjà souligné, une périodisation s'impose. Il est évident qu'après la Première Guerre mondiale, avec le fascisme et ensuite avec le franquisme, les exils respectifs changent de profil social. À côté des élites politiques et intellectuelles nous trouvons alors une masse d'individus dont l'origine socioprofessionnelle diffère nettement moins de celle du simple immigrant. Mais la comparaison entre la France et l'Argentine met en lumière encore ici des différences. Nous y reviendrons.

Un consensus se dégage cependant sur l'existence de certaines frontières sociales, politiques et symboliques entre ceux qui s'auto-définissent comme des exilés et les immigrants. Il en est de même pour les nécessaires distinctions qu'il convient de faire entre le point de vue de la gestion étatique du problème et de celui de l'histoire sociale. Si les conventions internationales destinées, au XXème siècle, à régler le problème des exilés – qui se multiplient en nombre et en origines nationales-, introduit une distinction juridique entre immigrant et réfugié – plus tardive en Argentine qu'en France –, la gestion étatique des réfugiés semble dans les deux pays relever d'une politique d'immigration. Les considérations d'ordre économique vont ainsi régler la politique d'accueil des réfugiés, comme le montrent Noiriel pour la France et Devoto pour l'Argentine. Les choses se présentent différemment si l'on aborde le problème sous l'angle social, car les immigrants eux-mêmes peuvent établir une distinction que l'État tend à effacer. Ainsi Josep Solanes, parlant des exilés républicains espagnols en France, déclare que chacun désire « être un émigré si l'on veut, mais pas un immigré »<sup>22</sup>. À ceci il faut ajouter la perception qu'a la société de ces nouveaux arrivés et qui est à mettre en relation avec le profil socioculturel des émigrants, avec la situation socio-économique du pays de réception comme avec un ensemble de représentations collectives sur la nation comme communauté d'appartenance. C'est par un regard attentif sur ce jeu social que l'historien peut trouver les éléments permettant de mieux tracer les contours flous entre émigration politique et économique.

« *Les mots et les choses* »

La première condition pour qu'un vrai dialogue s'instaure entre spécialistes, c'est que les uns et les autres parlent le même langage rappelle, Gérard Noiriel<sup>23</sup>. Or, derrière les mêmes mots, d'utilisation courante dans la littérature, les essais, la presse, nous pouvons trouver des différences notoires qui traduisent des traditions distinctes. La plus criante de toutes est peut-être la variante qui existe entre « immigrant » et « immigré ». Les auteurs argentins parlent systématiquement « d'immigrant » là où en France on utilise le terme « immigré »<sup>24</sup>. En fait ces variantes véhiculent deux représentations différentes des nouveaux arrivants sur le territoire national, ainsi que de la place que ceux-ci sont destinés y occuper. Pour nous cantonner dans un premier temps aux définitions des dictionnaires, simplificatrices certes, selon le Nouveau Petit Robert (1993) un « immigré » est de manière générique

<sup>20</sup> Émile TEMIME, *L'émigration politique...*, op. cit

<sup>21</sup> Cette question, qui commence à être abordée par les spécialistes des migrations mériterait d'être analysée également dans le cas des émigrations politiques. Pour le cas de l'émigration espagnole voir José Carlos MOYA, *Cousins and Strangers : Spanish Immigrants in Buenos Aires, 1850-1930*, Berkeley-Los Angeles, California University Press, 1998 ; « La fiebre de la emigración : el proceso de difusión en el éxodo transatlántico español, 1850-1930 », in Alejandro FERNANDEZ ; José C. MOYA, *La inmigración española en Argentina*, Buenos Aires, Ed. Biblos, 1999.

<sup>22</sup> Cité par Geneviève DREYFUS-ARMAND, *L'Exil des républicains...*, op. cit, p. 362.

<sup>23</sup> Gérard NOIRIEL, « La nationalité au miroir des mots », in B. FALGA ; C. WINTHOL DE WENDEN ; C. LEGGEWIE, *De l'immigration à l'intégration en France et en Allemagne*. Paris, Cerf, 1994, pp. 21-31.

<sup>24</sup> Le terme « immigré » (inmigrado) ne figure pas dans le Dictionnaire de Real Academia Española (1992), bien que le Dictionnaire Larousse Français-Espagnol (1992) ait choisi de le traduire par « inmigrado ».



un étranger par rapport au pays qui l'accueille, et de manière plus précise celui « qui est venu d'un pays peu développé pour travailler dans un pays industrialisé », définition accompagnée par des exemples très évocateurs : « immigrés portugais, africains en France, immigrés maghrébins et leurs enfants ». Le *Diccionario de la Real Academia Española*, quant à lui, n'a pas d'entrée pour ce terme. Nous trouvons en revanche celui d' « immigrant », définit de manière très succincte comme « celui qui immigré ». Le dictionnaire de María Moliner, un peu plus explicite, ajoute « est utilisé pour désigner la personne qui s'est établie dans une région ou dans un pays, étant originaire d'un autre ». D'un côté une notion qui renvoie à une fonction économique – résoudre un problème de marché du travail- qui n'est pas dépourvue d'une certaine caractérisation sociale et culturelle – offrant comme synonyme familier le mot « beur » – de l'autre une notion qui renvoie à l'action de s'établir<sup>25</sup>. Bien que cette distinction classique entre immigration de travail et immigration de peuplement ne puisse pas s'appliquer de manière systématique (des considérations de « peuplement » n'ont pas été absentes en France, pas plus que des considérations d'ordre économique n'ont manqué en Argentine), ces définitions montrent d'emblée l'intérêt d'une étude comparative du vocabulaire.

La lecture des deux contributions destinées à aborder ce problème, celles de F.Devoto et de G.Noiriel, permet d'opérer une première distinction entre l'analyse des mots d'utilisation courante dont les frontières fluctuent dans le temps, comme le montre F. Devoto, et celui du travail juridico-bureaucratique de « catégorisation » dont G.Noiriel nous retrace le processus français. Si ces deux questions sont intimement liées, la catégorisation juridique et bureaucratique a une incidence certaine sur les représentations sociales, elle puise également dans ces représentations. Pour reprendre les termes de P. Rosanvallon, l'État travaille la société en même temps qu'il se constitue dans une interaction permanente avec elle<sup>26</sup>. La confrontation de ces deux textes permet de dégager certaines variables qu'il conviendrait d'étudier comparativement.

Tout d'abord le rôle de l'assignation identitaire dans le jeu social. Les notions d'immigrant/immigré, exilé/réfugié/expatrié, étranger, non seulement changent de sens avec le temps mais également selon les groupes qui les emploient. Pour ne donner qu'un exemple de la France contemporaine le mot « beur », fortement connoté, a été repris par certains collectifs maghrébins, pour donner lieu au « mouvement beur ». Les frontières entre ces mots sont aussi bien fluctuantes qu'ambiguës. F. Devoto évoque les vicissitudes des sources qu'il interroge. À la multiplicité de sens par lui rapportés, on pourrait en rajouter davantage en introduisant d'autres sources, qui nous parleraient d'autres configurations possibles. Ce qui importe dans ce texte est moins l'exhaustivité, qui ne figure d'ailleurs nullement dans le propos de l'auteur, que le fait de montrer que nous sommes devant des configurations, au sens où l'utilisation sociale des mots est à chercher dans les relations, toujours mouvantes, qui s'établissent avec les autres. Phénomène qui ne tourne pas à vide mais qui est au contraire en relation avec les conjonctures politiques ainsi qu'avec les caractéristiques des contingents des exilés/expatriés/réfugiés. Les différences sociologiques entre les exils du XIXème siècle et ceux du XXème sont pour beaucoup dans la perception de ceux-ci comme des immigrants indésirables. Il en va de même pour la notion d'étranger. Si tous les migrants sont juridiquement des étrangers, les frontières entre les étrangers et les nationaux varient dans le temps selon les opinions publiques concernées. F. Devoto suggère comment, pour certains secteurs des élites argentines, des considérations d'ordre socio-économique mais également culturel interviennent dans la définition des frontières, pouvant étrangement faire basculer un individu juridiquement étranger du côté des nationaux. Il signale ainsi l'importance d'observer non seulement les normes sociales sanctionnées par le droit, mais aussi les autres codes de comportement et les valeurs qu'ils véhiculent, qui font qu'on peut établir une différence entre un Daniel Infante et les autres immigrants espagnols ou entre un Renato Treves et la collectivité italienne ou juive. Il faut signaler ici cette acception singulière que prend en Argentine le terme « étranger ». Bien qu'il permette d'établir de frontières beaucoup plus précises entre les nationaux et les allogènes, le sens qu'il acquiert au XIXème siècle tend à rapprocher

---

<sup>25</sup> On remarquera ici que le mot « beur » est par ailleurs définit comme le jeune Maghrébin né en France et souvent de nationalité française d'office, en tout cas, avant 1986. Ils ne sont pas moins perçus comme « Arabes », donc immigrés, ce qui explique qu'ils figurent dans le Petit Larousse synonymes.

<sup>26</sup> Pierre ROSANVALLON, *L'État en France de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 1990.

ce qu'on désigne comme des étrangers – qui embrasse dans un premier temps les exilés- des nationaux, dans un même projet civilisateur et, pourrait-on dire également, dans un dessein de légitimation politique. Car après le bref passage révolutionnaire pendant lequel les élites créoles ont essayé d'asseoir le mouvement d'indépendance sur la souveraineté originelle des peuples américains, le projet d'avancée de la frontière sur les territoires des Indiens les amène à revendiquer l'héritage espagnol du droit de conquête<sup>27</sup>. Sarmiento peut ainsi déclarer devant la légion étrangère en 1862 « Étrangers comme vous, nos parents l'ont été il y a trois siècles... Entre vous et nous il n'y a donc d'autre différence que celle du temps passé... permettez-moi de vous appeler mes concitoyens »<sup>28</sup>. La réussite de ce projet – si l'on tient compte de l'important flux migratoire vers l'Argentine- amènera les élites patriciennes à revoir les bienfaits de cette politique ainsi qu'à procéder à une relecture des textes de Sarmiento. Ricardo Rojas, dans son introduction à *Condición del Extranjero en América*, associe alors l'« étranger » *sarmientino* au « gringo », dont le cosmopolitisme « est une forme de barbarie »<sup>29</sup>. La dévalorisation de la notion d'étranger est, dans ce cas précis, produit de son voisinage avec celle de *gringos*, terme qui partage avec celui d'« immigré » l'évocation d'une immigration de fraîche date et non assimilée.

Équivoques qui ne sont pas l'apanage d'une opinion vulgaire entendue comme la fausse opinion du *vulgus*, mais que nous pouvons également trouver dans les textes législatifs. Ainsi l'identification entre étrangers et européens que l'on trouve non seulement dans les textes de loi, mais dans la Constitution argentine même. Plus qu'un euphémisme volontaire, elle peut rendre compte de cette interaction entre l'État et la société dont nous parlions précédemment. La Constitution ne fait que sanctionner des représentations sociales qui avaient été véhiculées par les textes d'Alberdi et de Sarmiento. Il reste à connaître ici le jeu entre les représentations et celles des autres opinions publiques, dans le sens large utilisé par Ralph Schor<sup>30</sup>. Mais si l'on compare le texte de F. Devoto avec les recherches de R. Schor on est frappé du poids similaire qu'a la conjoncture socio-économique dans le regard et les émotions que suscitent les éléments allogènes dans les deux pays, bien qu'en Argentine on ne trouve pas cette « unanimité nationale » dans le rejet des étrangers. L'acception première, positive, d'« étranger » semble avoir laissé des traces. Certes, durant les premières décennies du XXème siècle nous assistons en Argentine à l'« invention d'une nouvelle tradition », celle du « gaucho », qui permet à certains secteurs des élites de bâtir une frontière identitaire, plus efficace d'ailleurs que la frontière juridique, entre nationaux et étrangers – qui peut autoriser certaines interprétations inclusives comme celle d'Alberto Gerchunoff dans *Los Gauchos Judios*<sup>31</sup>. Mais il faut rappeler que cette tradition coexiste avec deux autres qui reconnaissent dans certains groupes allogènes des traits nationaux : la tradition de la nation libérale civilisatrice, et celle de la nation hispanique<sup>32</sup>. Rien de comparable avec la IIIe République qui se pensait comme une nation accomplie et qui allait chercher ses origines dans une Gaule lointaine.

Du texte de F. Devoto on retiendra d'une part les grandes orientations chronologiques et, à des fins comparatives, ses conclusions concernant la faible consistance qu'a, en Argentine, la figure du « réfugié » et on pourrait même dire celle de l'exilé, qui renvoie plus à des proximités ou des écarts sociaux, culturels et politiques entre ces exilés et les élites nationales, qu'au droit d'asile. Bien que la figure juridique du réfugié apparaisse avec la participation de l'Argentine aux conférences d'Évian, de Lima et de Genève, son application est très ambiguë. Les différences avec la France sont plus qu'évidentes. Elles renvoient aussi bien à l'ampleur que prend cette question en France, qu'à la place centrale que jouera dans les représentations collectives l'image de la France comme terre d'asile. Même si ce que l'on peut considérer comme étant un composant identitaire de la France ne soit pas

<sup>27</sup> Pour une argumentation sur le droit de conquête voir J. B. ALBERDI, *Escritos Póstumos*, Buenos Aires, 1895-1901, tomo IV, pp.48-56

<sup>28</sup> SARMIENTO, *Obras completas*, tome XXI, pp. 135-136

<sup>29</sup> « Noticias preliminares por Ricardo Rojas », in D.F SARMIENTO, *Condición del extranjero en América*, Buenos Aires, Librería « La Facultad », 1928, pp. 14-15.

<sup>30</sup> Ralph SCHOR, *L'Opinion Française et les Étrangers. 1919-1939*, Paris, Publication de la Sorbonne, 1985.

<sup>31</sup> Alberto GERCHUNOFF, *Los gauchos judíos*, Buenos Aires, 1910.

<sup>32</sup> Fernando DEVOTO, « La construcción de la identidad nacional en un país de inmigrantes. El caso argentino », AAVV, *Historia y presente en América Latina*, Valencia, Fundació Bancaixa, 1996, pp. 95-126

insensible aux conjonctures, comme le montre Geneviève Dreyfus pour le cas des réfugiés espagnols, et comme l'ont mis en lumière les recherches de R. Schor, les Français étaient en quelque sorte « prisonniers de leur propre réputation »<sup>33</sup>. Nous pourrions dire, au risque de schématiser, que la figure de l'exilé/réfugié en France vient recouvrir ce mythe fondateur de la nation française comme terre des droits de l'homme, alors que le mythe de la terre nourricière ouverte « à tous les hommes désireux d'habiter le sol argentin », comme le prône le préambule de la Constitution, était réfractaire à la figure d'une immigration non volontaire.

Le texte de G. Noirel part d'une optique bien différente, mais non pas exclusive, de celle de F. Devoto. Une première distinction, essentielle, entre les deux textes vient de la perspective adoptée par leurs auteurs, en relation avec les problèmes différents qu'ils se posent. G. Noirel cherche à aborder, par le biais de l'histoire des migrations, l'histoire de l'État en France, alors que F. Devoto s'intéresse aux relations et aux pratiques entre les personnes. Les deux optiques sont pertinentes et dévoilent deux problèmes différents mais profondément imbriqués ; le débat reste cependant ouvert concernant le problème des outils dont disposent les historiens pour aborder l'histoire de l'État et plus largement la question soulevée par les historiens du « Tournant Critique » qui appellent au renouvellement de l'histoire par le dépassement d'une historiographie fondée sur l'utilisation de catégories « réifiées »<sup>34</sup>. Je ferai ici volontairement l'impasse sur un débat théorique qui risque de nous enliser dans la vieille querelle entre nominalistes et réalistes. Il est néanmoins possible de signaler certains aspects qu'il conviendrait de traiter lorsqu'on s'engage dans une perspective comparée. Tout d'abord une approche comparée du processus de construction des États nationaux en France et en Argentine. Le texte de G. Noirel, ainsi que ses autres travaux indiquent clairement pourquoi l'historien des migrations, et de surcroît des émigrations politiques, ne peut pas faire l'impasse sur ce problème. Si cette question est centrale à l'économie de l'État-nation, les processus historiques différents et nous avons tout intérêt à étudier comparativement cette question dans deux pays qui ont été et sont encore des pays d'immigration.

Un deuxième aspect, lié à celui-ci, est celui du rôle de l'État dans le jeu social. Sur ce point les auteurs des textes semblent diverger. Alors que pour G. Noirel « la tyrannie du national » détermine à la fois la politique d'accueil des étrangers et l'expérience migratoire dans le territoire français<sup>35</sup>, dans le texte de F. Devoto la problématique de l'État est complètement absente. S'agit-il simplement de différences dues à l'optique choisie ou traduisent-elles des réalités éloignées ? Nous pourrions dire qu'au XIX<sup>e</sup> siècle nous trouvons des ressemblances majeures entre ces deux États qui se pensent extérieurs au monde social, alors qu'au XX<sup>e</sup> siècle les différences se creusent de manière significative entre un État argentin plus fidèle à cette tradition libérale, et une France qui connaît « une explosion de l'étatisme sans précédent » selon les termes de Rosanvallon<sup>36</sup>. La question mérite que l'on s'y attarde un peu car elle permet d'expliquer des différences significatives entre l'expérience des émigrés en France et en Argentine. Alors que nous sommes dans les deux cas devant des États qui se veulent force souveraine de la nation et mettent en place des régimes similaires – des républiques représentatives fondées sur le principe de la souveraineté une et indivisible de la nation –, qui partagent un même modèle républicain d'intégration par l'école et la citoyenneté, et qui connaissent un même processus de nationalisation de la société, l'appareil administratif argentin diffère de son homologue français et atteint sensiblement moins la société. Ceci est à mettre en relation aussi bien avec les faibles ressources dont dispose l'administration argentine qu'avec la place qu'on attribuera en

---

<sup>33</sup> Ralph SCHOR, *L'Opinion Française et les Étrangers*, op.cit. ; Geneviève DREYFUS-ARMAND, *L'Exil des républicains espagnols...*, op. cit.

<sup>34</sup> « Histoire et sciences sociales. Un tournant critique ? » *Annales ESC*, n°2, mars-avril 1988 ; « Histoire et sciences sociales : tentons l'expérience » *Annales ESC*, n° 6, novembre-décembre 1989 ; Bernard LEPETIT (dir) *Les formes de l'expérience, une autre histoire sociale*, Paris, A. Michel, 1995. Cette critique est particulièrement forte chez les historiens qui prônent une approche « configurationnelle ». Voir par exemple M. GRIBAUDI, « Les discontinuités du social. Un modèle configurationnel », in Bernard LEPETIT (dir), *Les formes de l'expérience*, op. cit, pp. 187-225 ; « Échelle, pertinence, configuration », in Jean-François REVEL (dir), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, EHESS-Gallimard-Le Seuil, 1996, pp. 113-139.

<sup>35</sup> Gérard NOIRIEL, *La tyrannie du national. Le droit d'asile en Europe 1793-1993*, Paris, Calmann-Lévy, 1991.

<sup>36</sup> Pierre ROSANVALLON, *L'État en France...*, op. cit ; *La crise de l'État-providence*, Paris, Seuil, 1981.

France à la statistique comme moyen de gouvernement. C'est là, me semble-t-il, le point nodal de l'argumentation de G. Noiriel qui explique pourquoi les procédures administratives d'identification prennent tant d'importance dans la construction bureaucratique et sociale des catégories d'exilé et de réfugié. Si dans le cas argentin l'absence d'une catégorie juridique de réfugié ainsi que d'une représentation sociale précise peut s'expliquer, comme nous l'avons fait, par les mythes fondateurs de la nation, la faiblesse des procédures administratives d'identification semble avoir laissé, en Argentine, plus de place au jeu social.

Ceci renvoie au deuxième volet de l'argumentation de G. Noiriel qui permet de signaler d'autres différences. Car si la France représente un extrême quant à la gestion étatique de la société, les dispositifs d'assignation identitaire ne concernent pas exclusivement l'État. Certes, celui-ci possède un outil indéniable dans l'attribution de la nationalité, qui est une de ses prérogatives dans les deux cas. Mais les effets de cette utilisation de la puissance souveraine semblent différents. Et pour comprendre cette différence, il convient de regarder aussi bien du côté du fonctionnement des régimes politiques, que de la capacité de mobilisation des groupes d'origine migratoire. Si l'instauration des régimes représentatifs et l'extension des droits politiques avec le suffrage universel a pour effet d'établir une forte dissymétrie entre les nationaux et les étrangers, faisant que la question des réfugiés change de sens, ceux-ci devenant, selon G. Noiriel, une sous-catégorie des étrangers, le fonctionnement particulier du système représentatif en Argentine fait que, dans ce pays, l'équation opinion-volonté générale n'exclut pas que de larges secteurs ne jouissant pas des droits politiques disposent d'autres moyens, tout aussi efficaces, de faire entendre leur voix<sup>37</sup>. Autrement dit, les frontières juridiques ne conditionnent pas, ici, à elles seules la place des étrangers dans la société. Cela nous mène au deuxième point, celui de la capacité de mobilisation des groupes sociaux qui, par leur statut d'allogènes, sont exclus de la communauté nationale. G.Noiriel établit une différence entre la Monarchie de Juillet et la IIIème République, laquelle donnera le ton en matière de traitement de la question des étrangers au XXème siècle, y compris sous le régime de Vichy<sup>38</sup>. Alors que pendant ce premier temps court du XIXème siècle les exilés ne sont pas exclus de la vie politique, la IIIème République bâtit cette frontière, désormais infranchissable, entre les nationaux et les étrangers. Si l'Argentine connaît un processus similaire de nationalisation de la société, les groupes allogènes ne sont cependant pas désarmés de tout moyen d'action. Ils ont leurs propres institutions qui fabriquent des élites communautaires que nous voyons fonctionner comme porte-parole du groupe, et qui disposent de leurs propres organes de presse leur permettant d'occuper une place non négligeable dans l'opinion publique. Autrement dit, même avec une administration plus efficace, le travail juridico-bureaucratique d'assignation identitaire dont nous parle G. Noiriel pour la France ne peut pas se faire ici sans la participation des différents groupes concernés, y compris les exilés/expatriés/immigrants. Ce qui pourrait paraître une contradiction dans les termes, ne l'est pas dans le jeu des forces locales. Les raisons de ces différences sont moins à trouver dans les caractéristiques intrinsèques des collectivités migratoires que dans la précocité de la reconnaissance des droits civils des étrangers en Argentine, qui explique leur vitalité associative et l'importance de la presse dit « ethnique », ainsi que dans le retard considérable et jamais complètement rattrapé de la mise en place d'un État social dans ce pays.

Au-delà des différences irréfutables entre la présence de l'État en France et en Argentine qu'il conviendrait d'étudier plus étroitement à partir des outils concrets mis en place dans les deux cas, ainsi qu'à partir d'une périodisation plus fine, il importe de signaler que les choses peuvent être appréhendées autrement si nous nous plaçons dans une optique différente, celle des individus concernés. Car s'il y a assignation identitaire par l'État, il ne faut pas perdre de vue pour autant la dimension subjective des identités. N. Sánchez-Albornoz nous le rappelle de façon explicite par cette réflexion sur son expérience en tant que réfugié/exilé/immigrant : « Qu'étais-je devenu à ce moment-là ? ... Pour les autorités américaines, j'étais un immigrant tout court et pour l'Espagne, un ressortissant indésirable auquel elle accordait finalement un passeport. Pour moi-même, je continuais à

---

<sup>37</sup> Question que nous avons déjà abordée dans « Pour une histoire comparée des politiques publiques en France et en Argentine », *Exils et Migrations Ibériques*, n° 7, 1999.

<sup>38</sup> Gérard NOIRIEL, *Les origines républicaines de Vichy*, Paris, Hachette, 1999.

être fièrement un réfugié républicain doublé d'un exilé argentin. (...). L'exilé utilise les papiers qui lui sont fournis et il se voit contraint de ne plus réclamer aux autorités son ancien statut. Mais tout cela se joue à l'extérieur de lui-même. L'équivoque qui s'ensuit peut durer des années. Dans son esprit, dans son cercle familial ou d'amitiés, il baisse rarement pavillon et continue à se prendre pour un expatrié forcé ».

De ce témoignage nous pouvons conclure que l'existence ou l'inexistence d'un statut de réfugié peut avoir des incidences certaines dans la reconnaissance publique et internationale de la condition d'exilé. Elle peut également faciliter dans certains cas la survie dans les premiers moments de l'expatriation, l'accès au marché du travail, et la mobilité géographique. Mais elle ne détermine pas la perception qu'ont les individus de leur propre expérience, qui conditionne en même temps la perception que la société a d'eux-mêmes.

### *Les expériences de l'émigration politique*

Les choses changent donc quelque peu si nous abandonnons la perspective de l'État pour nous avancer sur le terrain beaucoup plus glissant des expériences quotidiennes de ceux dont l'émigration est vécue comme ayant une dimension politique, soit parce qu'elle est associée à une expatriation forcée, soit parce qu'elle se confond avec un combat politique en terre d'accueil. Le premier aspect à souligner des contributions ci-après, est la place importante que beaucoup d'auteurs font aux parcours individuels qui permettent d'aborder les différentes expériences de l'émigration. D'où des choix méthodologiques et des sources spécifiques, comme l'utilisation des témoignages oraux ou écrits qui mène à introduire, par exemple, une autre dimension de cette expérience, celle de la mémoire ou des mémoires des exilés. Mais l'intérêt pour ces autres variables, même les plus subjectives, ne plonge pas les auteurs dans un relativisme destiné à décourager toute tentative de compréhension globale du problème. Nous trouvons ici, il me semble, un autre point de confluence important.

Ce changement d'optique, ou d'échelle si l'on veut, permet de redéfinir un certain nombre de problèmes concernant l'expérience de l'émigration, dans cet « enchevêtrement complexe entre des facteurs subjectifs et objectifs » selon les termes de A. Bechelloni, ainsi que de rencontrer la figure de l'exilé/ réfugié/ expatrié même là où celle-ci n'a pas une définition juridique ou une consistance sociale. Partant de l'individu, l'on peut s'interroger autrement sur ses relations avec les différents groupes des collectivités d'origine migratoire, avec ceux qui partagent les mêmes origines nationales, voire régionales, comme avec ceux des autres collectivités, ainsi qu'avec les groupes des nationaux.

Le premier aspect abordé par ces textes est celui des contraintes de l'émigration. Plusieurs variables y sont évoquées qu'il convient d'analyser comparativement : quel est le poids de la nature des régimes en place, ceux des pays d'origine comme ceux des pays de réception, des contraintes internationales liées aux rapports entre le pays d'accueil et le pays d'origine comme, au XXème siècle, celles liées aux accords internationaux, dans l'expérience première de la traversée de la frontière et de l'obtention des papiers pour pouvoir s'installer et trouver un travail ? Une distinction évidente sépare le XIXème siècle libéral et le XXème siècle réglementariste. Dans ce deuxième moment, surtout pour les émigrations politiques d'entre-deux-guerres, le traumatisme de l'émigration a été beaucoup plus grand, comme le montre G. Dreyfus-Armand pour le cas des réfugiés espagnols, et les premiers moments d'installation dans le pays de réception plus difficiles. Cela est dû aux tensions internationales et à la conjoncture économique qui se traduit par une série de mesures restrictives destinées à freiner l'immigration dans les deux pays de réception.

Les textes soulignent ensuite de multiples aspects de l'accueil qui est fait à ces émigrés politiques et de leur incidence sur leur expérience de l'émigration. Plusieurs variables ont été analysées dans ces travaux. Tout d'abord le rôle de l'État, abordé par G. Noiriel et pour certains aspects par F. Devoto. Pour ce qui est de l'accueil de la société, d'autres variables ont été signalées : le rôle des collectivités de compatriotes déjà sur place – ce qui amène les auteurs à poser un certain nombre de questions sur les relations entre émigration politique et émigration économique-, celui des divers milieux d'accueil des nationaux, partis, syndicats, associations et enfin l'accueil plus général que fait la société à ce type particulier d'étrangers. À ceci il faut ajouter l'importance quantitative et la composition sociale des

flux. Que ce soit dans le cas des antifascistes italiens, dont les chiffres sont aujourd'hui revus à la baisse, et plus encore pour celui des républicains espagnols, l'importance quantitative de cette émigration en France par rapport à celle qui se dirige vers l'Argentine, place le problème dans un tout autre cadre, celui d'une émigration de masse. Les politiques publiques, ainsi que l'accueil, diffèrent de ce fait considérablement. A ces différences de nombre s'ajoutent celles qui renvoient au profil socioculturel des émigrants. Si, comme nous l'avons déjà signalé, l'émigration politique au XX<sup>ème</sup> siècle comporte un plus grand nombre d'ouvriers et de travailleurs agricoles, ceux-ci sont plus nombreux en France qu'en Argentine.

Sur l'accueil des collectivités déjà sur place, l'existence préalable d'une collectivité de nationaux, avec ses différentes composantes régionales, semble être un point important. Pour le XIX<sup>ème</sup> siècle, grands sont les écarts entre la France et l'Argentine où les émigrants politiques vont déjà trouver une colonie sur place, dont l'importance diffère certes selon les moments. Pour le XX<sup>ème</sup> siècle il faut établir une distinction en France entre la collectivité des Italiens, beaucoup plus importante (autour d'un million d'individus si l'on compte les estimations concernant les clandestins) que celles des Espagnols (environ 300.000) quant à leur attitude face à l'arrivée de l'émigration politique d'entre-deux-guerres. Si dans aucun cas nous ne trouvons une mobilisation compacte des colonies déjà sur place en défense des émigrés politiques, les différents auteurs considèrent que cette variable permet d'expliquer certains aspects liés à l'insertion des émigrés en terre d'exil. Les textes de X. Núñez Seixas et A. Duarte introduisent ici un degré supplémentaire de complexité en évoquant les dynamiques régionales qui jouent à l'intérieur de la collectivité des « nationaux ». Il faut d'une part considérer un aspect qui a été évoqué par certains auteurs : l'existence de mécanismes propres aux chaînes migratoires. Cela pourrait avoir joué davantage pour le cas de l'Argentine que pour celui de la France. L'éloignement géographique de ce premier pays rendait le coût de la migration plus élevée (comprenant, comme l'a signalé D. Schwarzstein, non seulement le prix du transport mais aussi celui de l'acquisition d'un visa) et tendait à faire croître les incertitudes. Il n'est pas interdit d'imaginer que les informations qui circulaient concernant des parents, proches ou éloignés, des compatriotes de la même commune ou du même pays déjà émigrés en Argentine aient pu jouer dans le choix de ce pays. Mais il faut également signaler qu'à défaut de liens primaires, les intellectuels et scientifiques peuvent avoir recours à des réseaux scientifiques et culturels, comme le montrent les cas cités par R. Pasolini et D. Schwarzstein.

La France, à la différence de l'Argentine, était moins un choix qu'une destination presque obligée et, pour certains, une première destination avant une deuxième émigration. Cependant, nous trouverons majoritairement ceux qui restent dans les régions traditionnelles d'implantation des colonies de compatriotes – dans le cas des Espagnols cela se fit plus tardivement, au lendemain de la II<sup>e</sup> Guerre mondiale. Cela pose avec plus de force la question de savoir quelles ont été les relations entre ces deux types de migrations et quel rôle jouent les solidarités communautaires (nationales, régionales, locales) dans le choix résidentiel. L'avantage de l'approche des parcours individuels est de quitter le chemin tracé par les hagiographies de l'exil qui ont tendance à grossir les traits des engagements politiques et passent sous silence de grands pans de l'expérience de l'émigration. Les émigrés politiques doivent, comme de simples immigrés économiques, se trouver un travail et chercher un logement. C'est ici que les destins des exilés et des immigrés se rejoignent. Ils peuvent également faire appel à ces réseaux de solidarité communautaire, comme ce républicain espagnol à Buenos Aires qui trouve un emploi chez un franquiste, et qui pourtant ajoute « c'était un homme plein de qualités qui m'embaucha pour porter le courrier à son usine de chaussettes »<sup>39</sup>. Cela ne transforme pas un exilé en un immigré, bien entendu, tout au moins dans sa perception des choses, mais cela peut modifier sensiblement ses cadres d'action et ses rapports avec la société d'accueil comme avec la société d'origine.

Il est certain qu'une distinction s'impose du point de vue des engagements politiques – qui peuvent se traduire par un fort militantisme dans le pays d'accueil- entre les exilés/réfugiés/expatriés et les simples immigrés. Mais si cela est régulièrement invoqué par les émigrés politiques eux-mêmes pour

---

<sup>39</sup> Dora SCHWARZSTEIN, *ci-infra*.

se distinguer des « immigrants économiques », terme qui prend souvent chez eux une connotation péjorative qui renvoie à des clivages idéologiques et socioculturels, l'engagement politique peut servir à bâtir des passerelles entre ces deux groupes. Pour le XIX<sup>ème</sup> siècle, aussi bien X. Núñez Seixas qu' A. Duarte nous parlent du rôle que jouèrent les élites républicaines espagnoles dans la politisation de la communauté migratoire, et nous pourrions dire de même pour les émigrés mazziniens en Argentine<sup>40</sup>. Pour ce faire, ces auteurs s'interrogent sur les relations entre ces élites politiques émigrées et le monde traditionnel des institutions communautaires. Les mécanismes à travers lesquels ces émigrés politiques tentent de devenir des leaders de la collectivité en place ne semblent pas différer de manière significative de ceux mis en place par les élites issues du mouvement migratoire. Ils partagent beaucoup des attributs reconnus comme propres au leadership ethnique : l'insertion socioprofessionnelle, la participation au mouvement associatif des collectivités, à l'important mouvement mutualiste comme aux associations de loisir et socioculturelles. Cette stratégie a permis de mobiliser une partie de la collectivité autour des idées et des valeurs propres aux républicains espagnols, rendant possible par exemple la création de la Ligue Républicaine Espagnole en Argentine et, en même temps, la diffusion de cette culture républicaine par le biais de la sociabilité ethnique. Mais elle introduisait dans le même temps certaines contraintes, liées à cette position de représentants de la collectivité auprès des autorités du pays d'accueil et du pays d'origine<sup>41</sup>. Rafael Calzada lui-même, infatigable militant républicain, une fois élu député par Madrid grâce à la mobilisation des républicains, va se présenter aux Cortes non pas en tant que représentant de la cause républicaine mais « comme porte-parole, comme interprète des aspirations d'un grand nombre de nos compatriotes de tous les partis politiques, de toutes les opinions »<sup>42</sup>. Le mécontentement des élites républicaines argentines envers les manifestations des républicains espagnols qui entravaient les bonnes relations avec les autorités légitimes de la « mère patrie » expliquent en grande partie que Calzada ait choisi ultérieurement de se glisser dans le moule d'un discours patriotique, plus à même de répondre aux exigences propres d'un leadership communautaire. Cet exemple montre bien que les caractéristiques des collectivités migratoires déjà sur place sont une variable importante lorsqu'on s'interroge sur les modalités d'insertion dans la société d'accueil, ainsi que sur les contraintes spécifiques à la mobilisation politique du collectif d'origine migratoire. Pour le cas de la collectivité espagnole les clivages régionaux sont une variable essentielle comme le rappelle X. Núñez Seixas, pour comprendre les rapports entre l'émigration et le militantisme politique.

Nous n'avons malheureusement pas de travaux équivalents pour les mêmes collectivités en France. Mais, comme nous l'avons déjà signalé, on constate à première vue des différences significatives qui proviennent du faible développement du mouvement associatif « ethnique » et d'une immigration dont l'importance quantitative au XIX<sup>ème</sup> siècle est bien moindre. La question serait de savoir s'il s'agit d'une donnée qui joue dans la mise en place d'une stratégie différente qui ne passe pas par le leadership communautaire mais par des liens avec certains secteurs de la société locale, comme ce fut le cas de l'exil carliste et de ses liens avec le milieu légitimiste français ou, inversement, des liens des libéraux espagnols ou des mazziniens italiens avec les libéraux français.

Pour le XX<sup>ème</sup> siècle, les travaux sur les antifascistes italiens et les républicains espagnols en Argentine montrent que les liens avec les collectivités déjà sur place ne manquent pas de se tisser. Ces collectivités comptaient avec une multitude d'organisations culturelles, mutualistes et même politiques, fondées sur l'appartenance nationale, régionale, voire cantonale. Et si leur vitalité tend à décroître au moment de l'arrivée des nouveaux émigrés politiques, ces associations avaient fonctionné comme principale structure d'accueil et de voie d'intégration des immigrants. Il n'est donc pas

---

<sup>40</sup> Cf. Fernando DEVOTO, « La primera élite política italiana en Buenos Aires (1852-1880) », *Studi Emigrazione*, n° 94, 1989 ; Fernando DEVOTO ; A. FERNÁNDEZ, « Mutualismo étnico, liderazgo y participación política », in D. ARMUS, *Mundo urbano y cultura popular*, Buenos Aires, Ed. Sudamericana, 1990 ; C. F. de SILBERSTEIN, « Liderazgos políticos y dirigentes económicos : republicanos italianos y españoles durante la segunda mitad del siglo XIX en Argentina », Communication présentée au colloque « Emigration politique en France et en Argentine », Paris, mars 2000.

<sup>41</sup> Angel DUARTE, « La republicanización de la colectividad española », in *La República del emigrante. La cultura política de los españoles en Argentina (1875-1910)*, Lleida, Ed. Milenio, 1998, pp. 77-107.

<sup>42</sup> Cité par Angel DUARTE, *Ibid.*, p.187.

surprenant de constater le faible attrait de ces immigrants pour les organisations syndicales et politiques, ce qui diffère du cas français, où comme le soulignent B. Groppo et A. Bechelloni, ces organisations fonctionnent comme un important mécanisme d'intégration des immigrants à la société d'accueil. Et ce ne sont pas alors les associations des collectivités migratoires mais les syndicats et partis politiques qui permettent la jonction entre ces réfugiés et la collectivité des immigrants. Ceci peut expliquer la vitalité du mouvement antifasciste en France et les difficultés qu'éprouve Mussolini pour fasciser la colonie italienne. En Argentine, au même moment, ce sont plutôt les diverses associations d'intellectuels antifascistes, comme le montre R. Pasolini, qui vont modifier le rôle des associations ethniques pour l'insertion de nouveaux émigrants. Ces associations ont ouvert à ces nouveaux arrivés une voie d'accès à certains segments du marché du travail, comme celles liées au monde professionnel et de la culture, différents de celles proposées par les associations ethniques et qui n'étaient pas accessibles au simple immigrant. Le cas des Espagnols évoqué par X. Núñez Seixas montre que la tentative de reprendre à nouveau la direction des associations ethniques était bien présente mais la situation n'était pas la même qu'au XIX<sup>ème</sup> siècle, et l'importante vague migratoire de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle avait déjà pourvu ces associations de dirigeants qui montraient plus de sympathie pour la cause nationaliste, mais qui n'entendaient pas céder leur place aux nouveaux arrivants. La mobilisation des collectivités migratoires autour de la cause antifasciste, comme le montre l'analyse de María Victoria Grillo dans son analyse du journal *L'Italia del Popolo*, ne fut pas absente, mais les différences constatées par rapport au XIX<sup>ème</sup> siècle doivent être prises en compte lorsqu'on analyse les rapports entre les émigrés politiques et les collectivités d'immigrants italiens déjà sur place<sup>43</sup>. L'expérience de ces « exilés » atypiques qu'ont été les intellectuels et les entrepreneurs italiens d'origine juive expatriés après les lois raciales de 1938 dont nous parle R. Pasolini, est exemplaire. Nous constatons cependant, comme en France, une faible fascisation de la collectivité italienne. Mais ici les raisons semblent être différentes. Le travail de M. V. Grillo nous offre des éléments pour penser le moment de transition des années vingt. Il est évident qu'un des aspects spécifiques du cas argentin ne réside pas seulement dans la plus grande vitalité du mouvement associatif italien, évalué en nombre de membres et nombre d'exemplaires de la presse tirés périodiquement, mais dans la forte tradition républicaine qui semblent jouer un rôle considérable dans la diffusion d'un anticléricalisme autour duquel se regroupaient monarchistes et républicains<sup>44</sup>. En ce sens, l'antifascisme italien en Argentine pourrait devoir beaucoup à la capacité de soutien institutionnel qu'offraient les élites communautaires. Même si, comme le souligne R. Pasolini, la culture antifasciste argentine reste à étudier dans toute son étendue, il ressort de son texte que la discussion entre fascisme et antifascisme, surtout depuis la guerre civile espagnole, renvoie à une discussion idéologique plutôt qu'à une expérience concrète. Comme l'a rappelé F. Devoto, le fascisme en Argentine n'était ni Vichy ni le franquisme proche, mais ce qu'on supposait être une imitation locale, le péronisme. Dans ce sens, l'antipéronisme des exilés républicains espagnols fut une expérience complexe et contradictoire, comme le souligne D. Schwarzstein, car si le régime mis en place par Perón rappelait celui de Franco, les réfugiés jouissent pendant cette période d'une certaine stabilité personnelle et bénéficient de la prospérité du pays. Le cas de la France est bien différent où le combat antifasciste renvoie à une réalité proche, que ce soit celle des pays limitrophes ou plus tard le combat en France contre le régime de Vichy.

L'importance d'autres milieux d'accueil qui ont servi de voies d'accès au marché du travail et d'insertion dans la société d'émigration est signalée dans plusieurs textes. Nous venons de faire référence à certains d'entre eux : organisations syndicales, partis politiques, associations d'intellectuels. Dans certains cas exceptionnels, comme celui du Komintern évoqué par B. Groppo, les organisations peuvent même assurer leur vie matérielle en échange de leur engagement militant. À ceci nous devrions ajouter les associations caritatives de différentes obédiences religieuses, et également la franc-maçonnerie qui a servi de structure d'accueil à des émigrés politiques non seulement au XIX<sup>ème</sup> siècle mais aussi au XX<sup>ème</sup>. Cette institution a suscité jusqu'à présent peu

---

<sup>43</sup> Maria Victoria GRILLO, « L'antifascisme dans la presse italienne en Argentine : le cas du journal *L'Italia del Popolo* (1922-1925) » *ci-infra*.

<sup>44</sup> Fernando DEVOTO, « Catolicismo y anticlericalismo en un barrio italiano de Buenos Aires (La Boca) en la segunda mitad del siglo XIX », *Estudios Migratorios Latinoamericanos*, 14, avril 1990, pp. 183-210.



d'intérêt parmi les chercheurs de l'immigration alors qu'elle présentait des atouts considérables pour les émigrés politiques. D'une part une proximité idéologique tant avec la cause républicaine au XIX<sup>ème</sup> siècle qu'avec celle de l'antifascisme et des émigrés de la Deuxième République espagnole. D'autre part l'important réseau maçonnique, par son étendue nationale et internationale, ainsi que par la composition de ses membres, offrait une structure organisationnelle huilée qui était aussi efficace dans les combats politiques que comme voie d'accès au marché du travail et à un réseau de solidarité qui pouvait comprendre certaines prestations sociales pour l'individu ainsi que pour sa famille.

L'accueil réservé aux émigrants dépasse largement les réseaux d'affinité idéologique de certains groupes ou organisations politiques. Si ces contacts ont une importance non négligeable lorsqu'on s'intéresse à l'activité politique des émigrés, N. Sánchez-Albornoz rappelle la nécessité d'introduire une perspective plus globale sur l'accueil de la société, évalué en opportunités qu'elle offre aux émigrés politiques. Cela permet non seulement de mesurer l'impact de l'émigration politique dans la société d'accueil, comme le suggère N. Sánchez-Albornoz à travers la comparaison des cas mexicain et dominicain, mais également sous un autre angle, l'expérience de l'émigration. Les opportunités qu'offrait la société argentine aux Espagnols chassés par le franquisme expliquent que, malgré les mesures restrictives mises en place par le gouvernement – que celui-ci pouvait même aider à contourner dans certains cas comme le signale Devoto –, et malgré les affinités de Perón avec les régimes fascistes, nombreux soient les souvenirs que gardent les acteurs d'un « accueil chaleureux », d'une « acceptation rapide » et d'une « adaptation facile ». En revanche, lorsque cette expérience douloureuse se double d'un déclassement social, l'émigration prend une toute autre densité et peut être ressentie comme un double échec.

La question reste de savoir quel sont les rapports qu'on peut établir entre une expérience plus ou moins réussie et les engagements politiques. Peut-on supposer qu'une adaptation rapide va à l'encontre des engagements politiques envers la cause qui a amené des individus à s'expatrier ? Si le cas de Calzada en Argentine porte à le croire, le texte de A. Bechelloni montre, à partir d'autres parcours individuels d'antifascistes italiens, que les aléas de ces parcours individuels sont trop nombreux pour vouloir tracer un « parcours type » à partir des cas les plus illustres. Il en va de même pour le choix d'une émigration transatlantique. Suppose-t-elle que les projets individuels ont pris le dessus sur les engagements politiques ?

Cela renvoie à une différence considérable entre la France et l'Argentine lorsqu'il s'agit de comparer l'émigration politique des Italiens et des Espagnols. L'Argentine était très éloignée du lieu des événements et n'avait de frontières nationales ni avec l'Italie ni avec l'Espagne. Si cette distance fit que les pressions internationales exercées par les régimes des pays d'origine ont été moindres, laissant aux émigrés politiques un plus grand espace d'action, dans le même temps cette distance rendait la société beaucoup moins sensible aux enjeux d'un tel combat, y compris une bonne partie des collectifs d'origine migratoire. Ces différences peuvent expliquer, par exemple, l'échec de l'antifascisme de gauche en Argentine à devenir une option électorale de poids, à la différence de la France et de l'Italie, où la mobilisation des antifascistes italiens a joué un rôle non négligeable, comme le suggère B. Groppo, dans le renouveau des cadres du Parti Communiste Italien d'après-guerre. Cela démontre, s'il le fallait, les atouts d'une histoire comparée de l'émigration politique en France et en Argentine. Elle peut nous aider à comprendre non seulement les différences entre ces deux expériences migratoires mais également à nous interroger sur l'impact qu'eurent ces expériences dans les sociétés d'accueil. Le programme de coopération scientifique pourrait ainsi donner lieu à une réflexion conjointe sur les histoires respectives de ces deux pays, sur la culture républicaine dans les processus de politisation – au centre des questions ici abordées –, ainsi que plus largement sur les conditions de possibilité de ce vieux projet de Marc Bloch de chercher dans l'histoire comparative une manière différente de construire notre objet d'analyse qui puisse donner une plus grande intelligibilité au cadre d'action des individus et groupes sociaux.